

REUNION PLENIERE CONSEIL CITOYEN DU 23/01/2017

18H30 Salle Espace Jeunesse Emploi

Animée par Josiane MARIOTTE

Secrétaire de séance : Jean Claude VIVET

Membres présents: G.VIOLO, N. BANGOURA, G.SADIN, JL .OMS, JC.VIVET

Invités : D. KEITA, P.GONIN, A.VIARD

Accueil de Josiane et souhaits de bienvenue aux nouvelles personnes invitées à cette plénière du conseil citoyen.

1--- RAPPEL CALENDRIER DE REUNIONS PROCHAINES :

- Formation (recueil de la parole des habitants) avec la CAPI les 31 janvier et 21 février de 17 h à 20 h à l'Espace Jeunesse Emploi. Pourront participer à cette formation tous les membres actuels du conseil citoyen de St Hubert (pas de limitation de place), pas les invités du conseil pour l'instant
- Réunion du COPIIL (Comité de pilotage du Contrat de Ville) le 6 février après midi : programmation des contrats de ville 2017 et dispositif « garantie jeunes ». **Deux représentants du conseil citoyen à désigner.**
- Invitation du préfet à tous les conseils citoyens de l'Isère le 24 février 2017 (Qui participera? : Josiane, Jean Claude, Gustave, autres ? **deux places encore disponibles dans voiture**).

Deux questions ont été transmises au Préfet par Jean Claude : fonctionnement du FPH (Fond de Participation des Habitants) et affectation d'un jeune en service civique pour aider le conseil citoyen dans son travail.

2--- COMPTE RENDU REUNION PLENIERE DU 21 novembre 2016 :

La rencontre conviviale du conseil citoyen, prévue le 13 ou 20 janvier a été reportée au 3 février (problème de disponibilité de salles). Le repas sera à 20 h.

Sous ces réserves le compte rendu **est approuvé**.

On conserve pour l'instant l'horaire des réunions plénières à 18 h 30.

Prochaine plénière le 27 février 2017.

3---COMPTE RENDU ET RESENTI DES MEMBRES AYANT ASSISTE AUX REUNIONS DU COTECH (Comité Technique du Contrat de Ville) SUR LA PROGRAMMATION DES PROJETS 2017 :

Compte rendu par Jean Claude (Cadre de vie et renouvellement urbain), Josiane et Gemma (Cohésion sociale) et Gustave (Economie, emploi, insertion).

De l'avis de tous, il faudrait **disposer des documents de travail avant les réunions** car donner des avis sur des projets (complexes pour certains) en les découvrant en réunion est un exercice difficile.

4 ---RENCONTRE DU 17 JANVIER AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET DE NOUVEAUX HABITANTS :

Soirée réussie. Trois personnes nouvelles sont avec nous ce soir pour découvrir le fonctionnement du conseil citoyen. Plusieurs autres personnes ont demandé une fiche d'adhésion.

Suite à donner :

- Nouvelles rencontres du même type pour répondre plus précisément aux interrogations des nouveaux membres et leur présenter plus en détail le contrat de ville, les institutions, le rôle et l'organisation du conseil citoyen, son fonctionnement.
- Des soirées à thème pour accueillir les habitants et acteurs locaux et échanger sur les sujets qui les concernent (à mettre en place lorsque nous disposerons de la maison du projet et aurons suivi la formation sur le recueil de la parole des habitants)

5---SYNTHESE DES AVIS SUR LA MISE EN ASSOCIATION OU PAS DU CONSEIL CITOYEN :

Josiane a interrogé par mail l'ensemble des membres du conseil citoyen en demandant que chacun s'exprime (si possible par écrit) pour donner sa position argumentée sur la mise en association ou non du conseil citoyen.

Trop peu de réponses ont été formulées et l'argumentation est faible.

Le groupe de projet « Vers un fonctionnement associatif » a donc défini en réunion le 18 janvier une **procédure plus formelle pour que chacun soit mis devant ses responsabilités et que la décision à prendre procède d'un choix réfléchi et collectif** (voir compte rendu de cette réunion qui a été envoyé à tous récemment).

Une note de synthèse va être rédigée dans les prochains jours et sera envoyée à tous les membres du conseil citoyen.

Un premier débat sera organisé au cours de la réunion plénière du 27 février.

Enfin, un vote sera organisé lors de la réunion plénière de fin mars.

Tous les membres du conseil citoyen doivent prendre en main cette décision. Il est indispensable que chacun soit présent et participe aux débats et au vote lors des deux prochaines plénières.

6---SOIREE CONVIVIALE DU 3 FEVRIER AU CENTRE COLUCCI :

Les invitations ont été envoyées.

Jean Claude attend les confirmations de présence (par mail ou par téléphone) pour l'organisation de la soirée notamment du repas.

7---QUESTIONS DIVERSES.

- Gustave évoque un entretien récent avec le maire et dit qu'il faudrait le rencontrer, qu'il est prêt à nous recevoir pour parler du conseil citoyen et de son fonctionnement.

Un débat s'ouvre sur cette question et plus généralement les rencontres que Gustave essaie d'initier avec les élus (élus de la CAPI, députée, conseillère départementale, ...).

Si ces rencontres peuvent présenter un intérêt pour faire connaître le conseil citoyen auprès des élus (qui semblent demandeurs), il est convenu de ne pas brusquer les choses au risque de se mettre à dos les techniciens dont dépend encore aujourd'hui le conseil citoyen.

Nous convenons ensemble que la ligne directrice à suivre doit rester : d'abord achever rapidement la rédaction de la « charte » (février) pour pouvoir réunir élus et techniciens des institutions et discuter sur ce document avec eux (bilan sur le fonctionnement et les problèmes rencontrés en 2016, finalisation de la charte en se mettant d'accord sur les modes de fonctionnement à venir – *réunion demandée depuis novembre 2016 par le conseil citoyen*) avant de le valider conjointement (mars) et de le mettre réellement en application.

- Problème de la non participation de certains membres du conseil citoyen ni aux réunions plénières ni aux réunions des groupes de travail.

Il est convenu de rappeler à tous dans une note (qui accompagnera la note sur l'évolution du statut du conseil citoyen – voir ci-dessus) l'engagement que requiert l'appartenance au conseil citoyen et la nécessité d'une présence régulière aux réunions. Il sera demandé à chacun de s'exprimer par rapport à cette exigence et d'indiquer si des aménagements d'horaires ou de condition de participation aux réunions (garde d'enfants, transport,...) seraient souhaités. Il leur sera rappelé la règle qui devrait être en vigueur lorsque la charte sera approuvée : une absence sans excuse valable à trois réunions consécutives pourra entraîner l'exclusion d'un membre.

Fin de la réunion à 20 h 50.

Prochaine réunion plénière: le 27 février 2017 à 18H30.